

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 632, 633, 634 et 635**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 13 février 2017, le conseil municipal de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 631 décrétant une dépense de 823 016 \$ et un emprunt de 617 262 \$ pour des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Royale;*
- *Règlement numéro 632 décrétant une dépense de 229 917 \$ et un emprunt de 172 437 \$ pour des travaux de réfection et/ou de reconstruction de trois ponceaux chemin du Golf et Rang des Gravel;*
- *Règlement numéro 633 décrétant une dépense de 448 630 \$ et un emprunt de 336 473 \$ pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Marc (anciennement Rang Barthélémy);*
- *Règlement numéro 634 décrétant une dépense de 105 315 \$ et un emprunt de 78 986 \$ pour des travaux de réfection et/ou de reconstruction de quatre ponceaux sur une partie de l'avenue Royale;*
- *Règlement numéro 635 décrétant une dépense de 4 269 361 \$ et un emprunt de 4 269 361 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles.*

Que ces règlements ont franchis toutes les étapes requises par la loi et ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 18 mai 2017.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 24^e jour du mois de mai 2017, jour de sa publication.

Le 24 mai 2017

Maude-Andrée Pelletier, greffière